



ecomaison

Filière ameublement

# Revente de meubles reconditionnés : Réfaction

Avril 2025

## Intervenant Ecomaison



**Vincent du GRANRUT**

**Responsable de la filière  
ameublement**

# Ordre du jour

1

Les résultats  
d'Ecomaison

2

Réfaction : une  
nouvelle  
opportunité

3

Comment  
préparer la  
prochaine  
déclaration ?

4

Comment devenir  
un acteur du  
réemploi  
autrement ?



1.

**Ecomaison renouvelle ses  
bonnes performances de  
recyclage pour le  
mobilier usagé**

# Ecomaison accompagne ses adhérents à réduire l'impact environnemental de leurs produits

Gestion des produits en fin de vie vers une nouvelle vie ou une nouvelle utilisation : **boucle ouverte ou fermée**



**Fabricants / distributeurs :**  
Accompagner à l'éco-conception



1/ Collecter  
2/ Organiser la réutilisation et la réparation



1/ Trier des objets/matériaux  
2/ Les préparer



Organiser le recyclage et la valorisation



# Synthèse Ameublement

## Indicateurs clés de performance 2024



# A quoi sert l'éco-participation ?

Le recyclage et la valorisation des déchets de l'ameublement sont financés grâce à l'éco-participation, incluse dans le prix des produits et matériaux neufs.





## 2. Réfaction une nouvelle opportunité de l'agrément DEA 2024-2029

# Nouveautés pour les metteurs en marché

## Mise en application Ecomaison des éco-modulations :



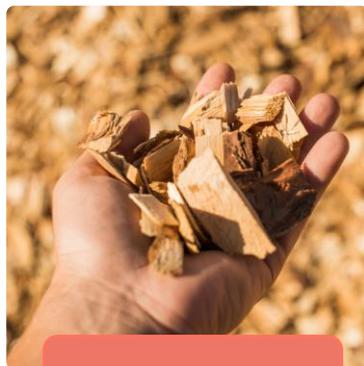
### Tarifs modulés

#### Une différenciation des montants unitaires d'éco-participation

Au niveau des produits à la déclaration en €/unité

Gestion durable des ressources renouvelables

Recyclabilité



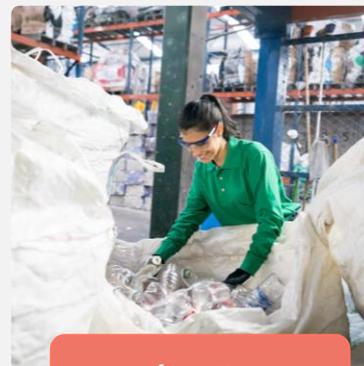
### Primes

#### Une rétribution sous forme de cash-back

Distincte des éco-participations, calculée en €/t ou %

Incorporation de Matières Recyclées

Allongement de la durée d'usage



### Réfaction

#### Une diminution de l'assiette d'éco-participation

Pour les entreprises qui réalisent par elles-mêmes certaines obligations

# Réfaction : principe



Opportunité pour les metteurs en marché prévue depuis l'agrément DEA 2024-2029



- ▶ **Principe** : Obtenir une réduction de l'assiette de déclaration de l'éco-participation (remise en fin d'année sur sa contribution) pour les produits revendus ou reconditionnés par un metteur sur le marché Ecomaison.
- ▶ **Qui est concerné** : Metteur sur le marché (distributeurs ou fabricants) qui revend des produits reconditionnés dans des magasins ou sur des plateformes digitales
- ▶ **Conditions** : ne pas passer par les associations partenaires d'Ecomaison (collecte, tri et reconditionnement)
- ▶ **Date d'application** : A partir de 2025, pour un premier versement en 2026

# Réfaction : exemples existants



**Revente de meubles reconditionnés de la marque.** Exemple de Ligne Roset (re) dont le canapé TOGO



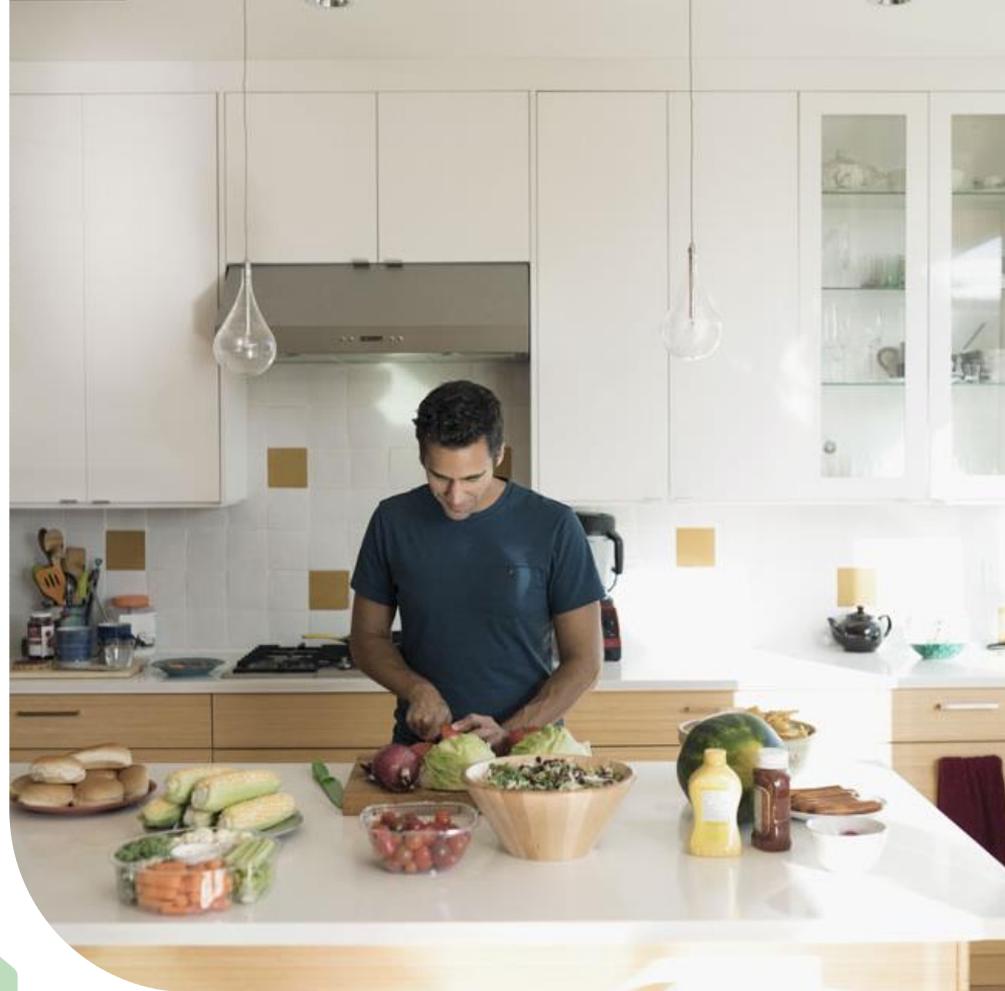
**Espaces de seconde vie : IKEA**



**Places de marché de l'occasion :** la Reboucle à la Redoute



**Dépôt-vente de meubles en bon état :** Confotroc de de Conforama



3.

Comment préparer  
la prochaine  
déclaration ?

# Réfaction : comment préparer sa prochaine déclaration ?



► Préparer son numéro de compte producteurs

► Vérifier les produits concernés :

Tous les éléments d'ameublement : meubles, literie, décoration textile (tapis, rideaux),...

Dans le cadre d'un **don ou d'une revente en France d'un produit obtenu en France**

Type de produit concerné	Origine du produit
Mobilier revendu (ou donné) comme neuf	Produits réemballés
	Retours livraison clients insatisfaits
	Fins de série
Mobilier d'exposition revendu (ou donné)	Produits d'exposition
Mobilier revendu (ou donné) en seconde main ou occasion	Rachat de produits de vos marques à vos clients (buy back) en France
	Retour après période d'essai
	Reprise de produits usagés en magasin ou à la livraison

# Réfaction : comment préparer sa prochaine déclaration ?



- Déclaration en ligne où vous indiquerez le nombre de produits concernés.

	Mobilier revendu (ou donné) en seconde main ou occasion
Grand canapé ou canapé d'angle	<input type="text"/>
Canapé 2 places, méridienne	<input type="text"/>
Convertible sans matelas (clic-clac, BZ)	<input type="text"/>
Banc, fauteuil, angle de canapé	<input type="text"/>
Siège de bureau et jardin, chaise longue	<input type="text"/>
Chaise ou tabouret, chaise pour bébé (chaise haute), pouf, poire, hamac	<input type="text"/>
Total sièges et assises	<input type="text"/>

Détail des cas de figure éligibles
Rachat au client (« buy back »)
Retour après période d'essai – produit légèrement détérioré
Reprise produits usagés

- Fichier d'abaque, prochainement disponible pour préparer vos imports

Catégorie et types d'éléments d'ameublement	Poids moyen (kg)	Code
<b>1. Assises/Sièges</b>		
Grand canapé ou canapé d'angle	70,00	09054140630
Canapé 2 places, méridienne	50,00	09054140610
Convertible sans matelas (clic-clac, BZ)	35,00	09055020270
Banc, fauteuil, angle de canapé	20,00	09054140580

# Récapitulatif



## 2026. Déclaration des produits revendus reconditionnés en 2025

- Nomenclature à mettre en place en 2025
- Déclaration en ligne en janvier 2026 (voire dès octobre 2025 si possible)
- Déclaration alignée avec la modalité de déclaration en 2026 (annuel ou trimestriel)

# Enregistrer vos ventes de seconde main

- ▶ **Principe** : Déclarez les produits revendus ou reconditionnés et participer aux objectifs de la filière
- ▶ **Qui est concerné** : Distributeurs ou fabricants qui revendent des produits reconditionnés dans des magasins ou sur des plateformes digitales
- ▶ **Conditions** : si réemploi via une association, ne pas passer par les associations partenaires d'Ecomaison pour la collecte, tri et reconditionnement
- ▶ **Date d'application** : A partir de 2025, pour un premier versement en 2026

Détail des cas de figure éligibles
Rachat au client (« buy back ») (en France)
Retour après période d'essai – légèrement détérioré
Reprise produits usagés



# 4.

## Comment devenir un acteur du réemploi autrement ?



## Fonctionnement

- **Principe** : Obtenir un soutien financier pour avoir mis à disposition de structures de l'ESS des éléments d'ameublement réemployables.
- **Qui est concerné** : Distributeurs ou fabricants qui reprennent des produits usagés (de leurs clients ou non) dans des magasins ou sur des plateformes logistiques
- **Conditions** : Aucune
- **Date d'application** : Depuis mi-2024



# Vous avez tout à y gagner



## Une aide opérationnelle

Votre logistique facilitée grâce aux solutions de collecte et de stockage d'Ecomaison.



## Un soutien financier

Ecomaison vous verse une contrepartie financière entre 120 €/tonne et 160 €/tonne.



## Une action locale

Participez au développement du réemploi local. La collecte sera effectuée par un partenaire, dans un rayon de 15 km.

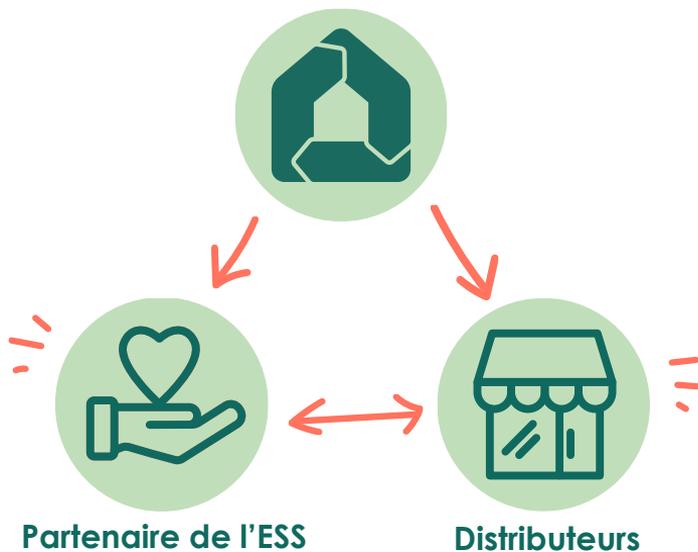


## Un suivi simplifié

Les meubles collectés sont répertoriés par les acteurs du réemploi, facilitant leur traçabilité et votre reporting.

# Comment devenir un acteur du réemploi ?

Ecomaison vous met en relation avec l'un de ses **600 partenaires.**



Ecomaison vous fournit des **solutions pour le stockage** des meubles afin de faciliter le tri et de les préserver.



## Conteneur réemploi

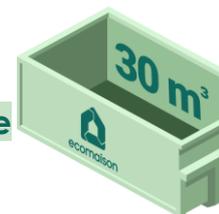
Pour les meubles réemployables

Deux tailles de conteneurs possibles :

- ▶ Standard : 33 m<sup>3</sup>
- ▶ Petit : 16 m<sup>3</sup>

## Benne pour recyclage

Pour les meubles non réemployables



# ZOOM Conteneurs

## Conteneur 20 pieds

- **Équivalent** à une benne 30 m<sup>3</sup>
- **Longueur** : 6,058 m
- **Largeur** : 2,438 m
- **Hauteur** : 2,591 m
- **Surface au sol** : 6.674 m<sup>2</sup>



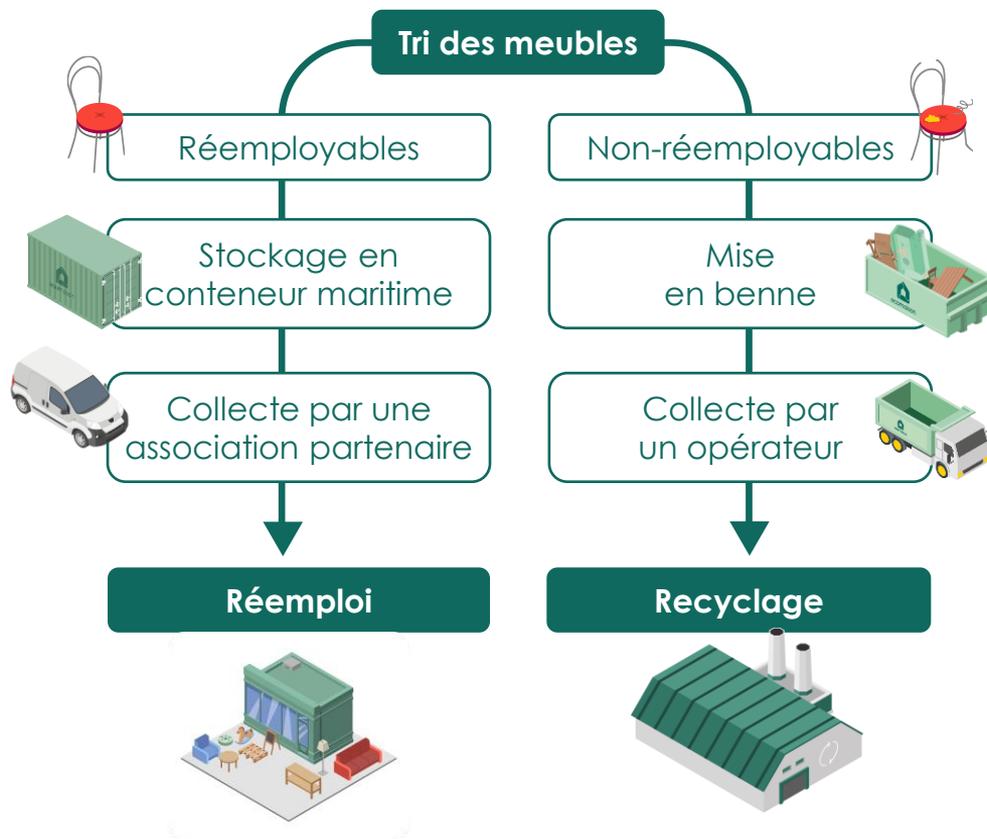
## Conteneur 10 pieds

- **Équivalent** à une 1/2 benne 30 m<sup>3</sup>
- **Longueur**: 2.991 m
- **Largeur** : 2,438 m
- **Hauteur** : 2,591 m
- **Surface au sol** : 3.733 m<sup>2</sup>



# À vous de trier !

Pour effectuer le tri des meubles en magasin, vous pouvez vous référer aux **consignes de tri réemploi**, mises à disposition par Ecomaison.



# Barème adapté aux volumes traités par vos sites

Niveau de tri	Pour qui ?	Contenants	Tranche/seuil	Soutien volume (€/t)	+	Forfait (€/an)
<b>Tri en 2 flux</b> (produits à réemployer / à recycler)	Pas de seuil		<15 t réemployées/an	120 €/t		500 €/an si stockage intérieur sans contenant
			de 15 à 20 t réemployées/an	140 €/t		
			>20 t réemployées/an	160 €/t		
				20 €/t		
<b>Tri en 1 flux</b> (produits à réemployer ou à recycler)				20 €/t		

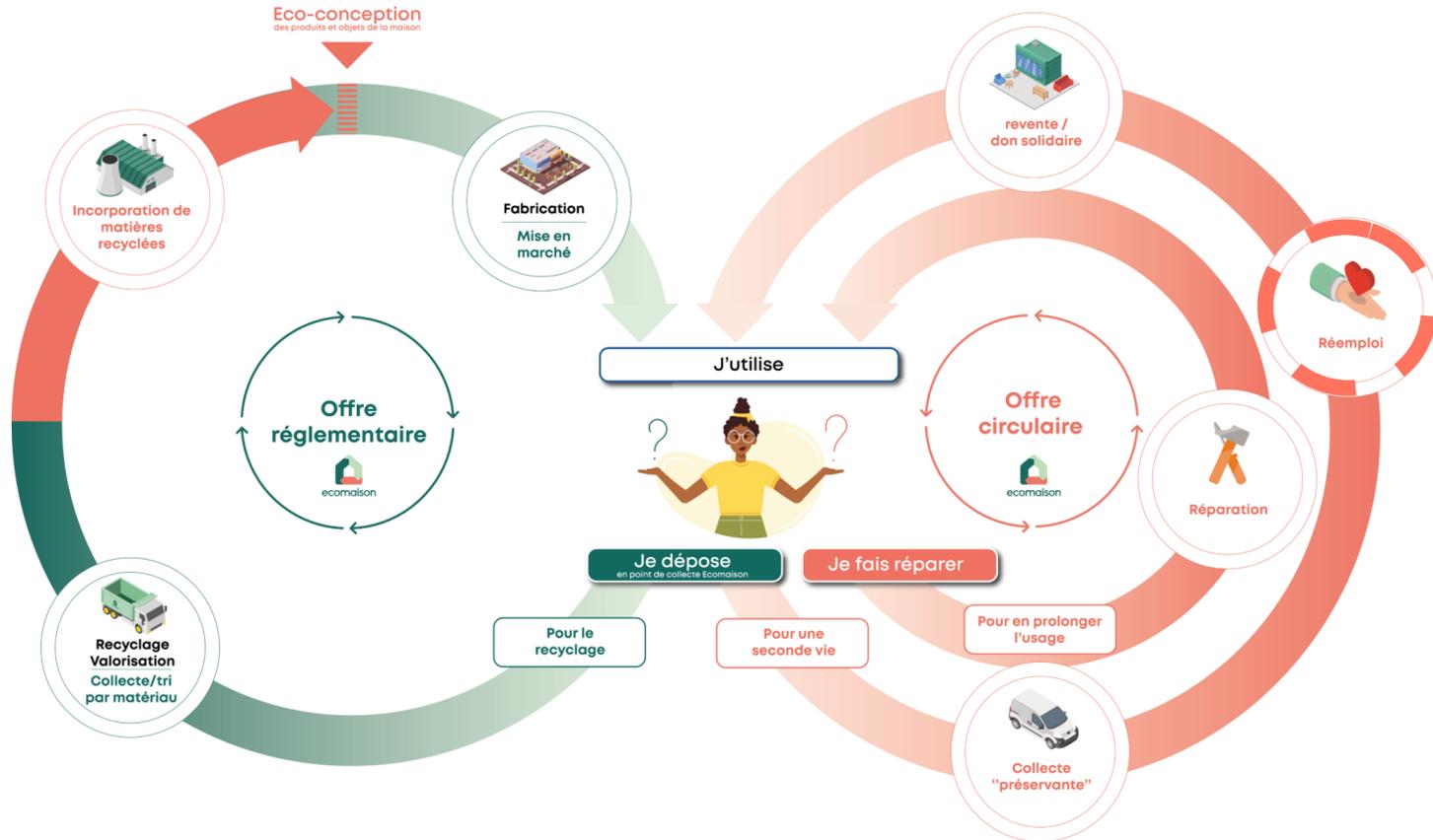
\* Conteneur pour le réemploi ou benne pour le recyclage



ecomaison

**En conclusion**

# De la conception à la prise en charge de la fin de vie, Ecomaison vous apporte des solutions pratiques...



# Questions sur votre engagement et retour d'expérience



- Mesures mises en place pour encourager le réemploi
- Difficultés rencontrées lors de la mise en place de cette démarche de réemploi
- Noms des partenaires du réemploi
- Suggestions pour améliorer les pratiques de réemploi



Pour en savoir plus

Découvrez tous les documents utiles  
sur [Ecomaison.com](https://ecomaison.com)

Suivez nos actualités  
sur notre site web et nos réseaux



Besoin d'aide ?

Appelez-nous

**0811 69 68 70**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h  
Service 0,05€/appel + prix d'appel

Ecrivez-nous à [contact@ecomaison.com](mailto:contact@ecomaison.com)